

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 276-1-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 276-2019 DES TERRITOIRES NON
ORGANISÉS DE LA MRC DE LA MATANIE**

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement, un avis public est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le **20 août 2025**, le conseil de la municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté pour ses territoires non organisés le **projet de règlement 276-1-2025** modifiant le règlement de zonage 276-2019.

Le projet de règlement **276-1-2025** contient des dispositions assujetties à une approbation référendaire. En résumé, l'objet de ce projet de règlement est de modifier les normes concernant les abris sommaires afin de les arrimer aux récentes modifications du *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État*.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 10 septembre 2025 à 13 h 00, à la salle "Rivière-Bonjour" au sous-sol du 158, rue Soucy à Matane (Québec). Au cours de cette assemblée publique, le préfet ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau administratif situé au 158, rue Soucy, 2^e étage, à Matane, aux heures normales d'ouverture.

Fait à Matane, ce 21^e jour du mois d'août 2025



Le directeur général et greffier-trésorier
Olivier Banville, urb.